



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 14 novembre 2024 *SH*

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
Du 10 octobre 2024 à 20h00
À la salle du Conseil**

Présidence : Monsieur Cédric FRUTIG

30 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

3 membres sont excusés : M. André EICHER, M. Vincent SPYCHER, M. Jean-François TRIPOD

3 membres sont absents : M. Daniel CORNU, M. Sébastien DEGLISE, M. Esteban URIARTE

24 membres sont présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h00.

M. Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024
2. Préavis N° 06/2024 : Arrêté d'imposition 2025
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du bureau
5. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité moins une abstention.

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024*

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 27.06.2024. **M. Le Président** met le procès-verbal en discussion.

A l'unanimité moins 4 abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 06.06.2024 tel que rédigé.

2. *Préavis N° 06/2024 : Arrêté d'imposition 2025*

Mme Céline BOURGEOIS, rapporteuse, donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du préavis N° 06/2024 (*rapport envoyé en annexe à la convocation*). En conclusion, la commission invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté.

M. Le Président la remercie et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

M. Le Président procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°06/2024, soit :

- *d'adopter* le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2025
- *de fixer* le taux d'imposition à 69% par rapport à l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et morales
- *de reconduire* sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexé et qui fait partie intégrante de ce préavis.

3. *Communications de la Municipalité*

M. Pierre-André PELLET, Syndic, excuse **Mme Fabienne LADOR HERTIG** et **M. FRANK NUSSBAUM, Municipaux**, qui n'ont pas pu être présents lors de la séance de ce soir.

Il donne ensuite les informations suivantes :

TRAVAIL EN COLLABORATION AVEC LE PARC JURA VAUDOIS :

Il a été inventorié 14 arbres remarquables sur le territoire de la commune. Ces arbres seront inscrits à l'inventaire cantonal. Les propriétaires seront avertis par l'Etat de Vaud et une consultation publique aura lieu prochainement. Des nichoirs destinés aux martinets et aux hirondelles seront installés sur les bâtiments communaux.

Ces deux réalisations sont subventionnées par le canton.

PICK E-BIKE :

Une nouvelle station a été créée au littoral parc à Etoy. Une station est en test à Féchy. Une demande est en cours pour une station à la gare de St-Prex. Une augmentation de 20% est relevée pour les mois de juillet et août par rapport à 2023.

PROJET DU CENTRE DU VILLAGE :

- Un traitement est en cours suite à une opposition reçue lors de la mise à l'enquête publique.
- La Municipalité a renoncé à créer l'abri de protection civile pour des raisons financières. En effet la participation du canton aurait été de CHF 58'374. – sur un total de CHF 250'000. –. Etant donné que cela n'était pas une obligation il a été décidé de laisser tomber.

M. François PELLET, demande si l'opposition liée au projet du centre du village pourrait facilement être levée.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que ce sont les avocats qui s'en occupent. Il rappelle que la commune avait obtenu tous les accords des différents services cantonaux pour ce projet.

M. Carlos ALVES, Municipal, prend la parole :

NITRATES ET EAU POTABLE :

MandaTerre a rencontré différents agriculteurs au printemps. Certains agriculteurs ont accepté de pérenniser les terres en prairie, cela représente au total 11.5 hectares de terrain. C'est un premier pas même si cela peut paraître encore un peu juste. D'autres discussions sont en cours avec d'autres agriculteurs.

SENTIER AU FIL DE L'AUBONNE

C'est un sentier en cours de « construction » qui reliera Bière à Allaman en suivant le cours de l'Aubonne. A ce jour la première partie qui relie Bière à Aubonne touche à sa fin et une inauguration aura lieu le 10 avril 2025.

Pour la seconde partie qui reliera Aubonne à Allaman, des discussions sont encore en cours avec certains propriétaires concernant l'accès à leurs parcelles.

4. Communications du bureau

M. Le Président prend la parole.

VOTATIONS:

Les dernières votations se sont bien déroulées.

Les prochaines auront lieu le 24.11.2024

PROCHAINES SÉANCES :

- **12 décembre 2024 à 19h00** et suivie du repas à l'Auberge

5. Propositions individuelles

- En réponse à **M. Dider MATH, M. Pierre-André PELLET, Syndic**, explique que pour le moment il a été décidé d'installer des panneaux phoniques dans la salle à boire de l'Auberge qui résonnait beaucoup. En fonction du résultat il conviendra de se déterminer si de tels panneaux doivent être installés dans la salle à manger ou non.

M. Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement. Il clôt l'assemblée à 20h20.

Le Président

La Secrétaire

Cédric FRUTIG

Sabine HÉDIGUER